

Communiqué de presse

L'association Surdi13 se félicite de l'accent mis par la Cour des Comptes sur les problèmes rencontrés en audioprothèse.

Aix en Provence le 7 novembre 2013. Depuis de nombreuses années l'association Surdi13 de défense des devenus malentendants ou sourds s'investit pour faire évoluer la pratique en audioprothèse ainsi que la réglementation pour rendre l'appareillage auditif financièrement accessible et satisfaisant. Dans ce contexte le rapport du 17 septembre 2013 de la Cour des Comptes⁰ qui traitent des problèmes du coût élevés des équipements en audioprothèse et qui fait quelques recommandations a conduit le conseil d'administration de Surdi13 à adopter le communiqué ci dessous.

Les français sous équipés en appareils auditifs

Selon l'INSEE, il y aurait en France 1,1 million de personnes équipées d'un appareillage auditif en 2009 sur les 6 millions de malentendants. Si l'on regarde le chiffre des ventes d'audioprothèses pour 1000 habitants, la France est derrière le Danemark (x 2,7) la Norvège (x 2,6) et le Royaume-Uni (x 2,4) la Suède (x 1,9) les Pays-Bas (x 1,7) la Suisse (x 1,4) l'Allemagne (x 1,3) et devant la Belgique (x 0,8) l'Italie (x 0,6) et l'Espagne (x 0,3)¹.

Le prix est l'obstacle majeur à l'équipement en audioprothèses

On entend parfois dire que le frein principal à l'équipement en France serait la gêne de porter un appareil auditif en public. Si l'on en croit les enquêtes, ce n'est pas vrai. L'enquête Ipsos^{2,3} pour la Journée Nationale de l'audition de mars 2013 montre l'importance du prix et du reste à charge sur le refus de s'appareiller bien devant le bon fonctionnement, le confort ou l'esthétisme.

Selon l'enquête Eurotrak 2012, la France est le seul des sept pays de l'échantillon (Italie, Allemagne, Angleterre, Japon, Norvège, Suisse et France) où le coût des prothèses est présenté, comme l'obstacle majeur à l'équipement par les personnes qui ont déclaré avoir des problèmes d'audition mais ne pas porter une prothèse auditive¹.

Ce sont dans l'ordre les Italiens, les Allemands, les Anglais, les Japonais et les Norvégiens qui citent la honte de porter des audioprothèses dans les 10 premières raisons de ne pas s'équiper. Ce n'est pas le cas des Français.

Améliorer la prise en charge

Il est donc très important de rechercher toutes les possibilités pour rendre l'appareillage accessible et satisfaisant. Le Bucodes Surdifrance, fédération à laquelle Surdi13 est affiliée, a fait fin 2011 dix-sept propositions aux pouvoirs publics pour améliorer la prise en charge des Audioprothèses⁴.

Parmi ces dispositions certaines ne coûtent rien à la Sécurité sociale ou aux complémentaires santé comme l'encadrement des prix.

Parmi les moyens de diminuer le reste à charge il est proposé d'étaler les paiements en payant la maintenance (suivi) par semestre en liant son remboursement à la visite semestrielle obligatoire. Ceci permettrait aussi de rembourser normalement ces contrôles semestriels.

Multiplier les modes de distribution

Surdi13 se reconnaît dans cette proposition de la Cour des Comptes.

Il devient actuellement possible de transformer son Smartphone en amplificateur auditif en téléchargeant une application gratuite⁵. Il est alors incompréhensible que les assistants d'écoute, l'équivalent des lunettes loupe en optique, ne puissent pas être commercialisés normalement en France à cause d'un flou dans la réglementation exploitée par les représentants des audioprothésistes : près de 5 millions de français malentendants ne sont pas appareillés alors qu'une grande partie d'entre eux, avec une gêne auditive légère, pourraient bénéficier de ces assistants d'écoute à bas prix. Les assistants d'écoute comme les lunettes loupes ne coûtent rien à la sécurité sociale.

On voit apparaître sur le marché des audioprothèses « flexibles » qui, suivant le logiciel installé par l'audioprothésiste, deviennent des appareils bas de gamme, milieu de gamme ou haut de gamme. Cela pourrait conduire à l'achat d'audioprothèses « nues » sur internet auprès d'une centrale nationale puis à l'adaptation par l'audioprothésiste qui installerait alors le programme ad hoc.

Favoriser les réseaux d'audioprothésistes par un encadrement

Surdi13 se félicite aussi de la mise en avant des réseaux de soins afin de permettre aux malentendants de ne plus être seuls et démunis face à une profession organisée et puissante. Rappelons que les malentendants sont très souvent des personnes âgées vulnérables. Surdi13 est déjà engagée dans un partenariat avec le réseau Santéclair qui privilégie une démarche qualité comme le renvoi de deux questionnaires de satisfaction à la complémentaire santé.

Concurrence et transparence

Surdi13 se félicite aussi des propositions de la Cour des Comptes dans ces domaines.

Concernant la transparence il est patent que les appareils auditifs sont présentés en vitrine ou en magasin sans affichage des prix.

Pourtant des requêtes auprès des juristes de Que Choisir, puisque la vente d'audioprothèse est une activité commerciale, ainsi qu'auprès des juristes de Santé Info Droits, ont montré que, bien que ces produits soient des produits remboursés par la sécurité sociale, les prix doivent être affichés en vitrine et en magasin. De même l'audioprothésiste étant aussi un professionnel de santé il apparaît clairement que les prix de ses prestations doivent être affichés en salle d'attente⁶. Les habitudes en audioprothèse doivent évoluer pour être en phase avec la réglementation et atteindre les objectifs de transparence et de concurrence.

Par ailleurs il apparaît compte tenu du salaire d'embauche en audioprothèse, qu'il y a pénurie d'audioprothésistes en France¹ ce qui doit conduire à libérer le numerus clausus qui existe de fait dans les écoles d'audioprothèses. L'ouverture d'une nouvelle école à Cahors près de Toulouse va évidemment dans le bon sens...

Transparence, paiement de la maintenance par semestre, vente libre d'assistant d'écoute, nouveaux modes de distribution notamment par Internet, Surdi13 est prête à participer à des réunions de concertation avec les ministères concernés pour faire évoluer la pratique et la législation : la société et la technologie évoluent, la vente d'audioprothèse doit évoluer elle aussi.

⁰ www.ccomptes.fr/Publications/Publications/La-securite-sociale

¹ cf. **Audio-Infos** n°161 p48, **6 millions de malentendants** n° 3 pp14-15 et n°10 pp9-13

² www.journee-audition.org/pdf/synthese-enquete2013.pdf

³ <http://www.ipsos.fr/ipsos-marketing/actualites/2013-03-05-seniors-et-audition-fin-d-tabou> [quant] aux réfractaires absolus (7%) ils prétextent le prix avec le mauvais remboursement de la sécurité sociale et des mutuelles (61%) et de façon beaucoup plus minoritaire le bon fonctionnement (24%), le confort (21%) ou l'esthétisme (13%).

⁴ www.surdiFrance.org

⁵ www.surdi13.org/OA%2037.pdf p6

⁶ cf **6 millions de malentendants** n° 9 d'avril 2013 p24

Contact Surdi13

Surdi13

Maison de la vie associative Le Ligoures, Place Romée de Villeneuve, 13090 Aix en Provence.

Tél. : 09 54 44 13 57 | Fax : 09 59 44 13 57 | Courriel : [contact.surdi13\(a\)gmail.com](mailto:contact.surdi13(a)gmail.com)

Web : www.surdi13.org